Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230629-16143-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/23
Date de réception préfecture : 30/06/23

Rezé

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 081/2023	ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 23 juin 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), M. Quéraud (pouvoir à M. Kabbaj), M. Soccoja (pouvoir à Mme Desgranges), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Deletang (pouvoir à M. Faës), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Mabon, M. Le Forestier, M. Marion, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Hugues Brianceau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230629-16143-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/23
Date de réception préfecture :30/06/23

OBJET : ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 :

M. Franck Letrouvé donne lecture de l'exposé suivant :

En application de La loi N° 2005-102 du 11 février 2005 « *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* qui rend obligatoire, pour les communes de plus de 5000 habitants, la création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation d'handicap. Le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur la situation en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le Maire préside cette instance ou désigne son représentant. Il fixe la liste de ses membres, composée notamment d'élus, d'associations, de personnes individuelles usagères en situation d'handicap.

La commission communale, est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité de la commune concernant : le bâti existant, la voirie, les espaces et les transports publics. Au-delà de cette obligation, la commission peut formuler toute proposition de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et étudier tout dossier de nature à améliorer la vie des personnes en situation d'handicap sur la commune.

Le rapport 2022 présente des données chiffrées sur la situation des personnes en situation de handicap au niveau départemental et sur le territoire de Rezé, le rôle et le travail de la commission communale pour l'accessibilité, avant de valoriser les différentes actions mises en œuvre par les services de la ville, qu'elles soient récurrentes ou qu'elles aient été initiées et /ou spécifiques.

Ces actions sont exposées par thématiques. Cela comprend entre autres, l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les travaux de mise en accessibilité des espaces publics, l'emploi des personnes en situation d'handicap au sein de la ville, la scolarisation des enfants en situation d'handicap, ou encore l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Les bilans rédigés chaque année permettent de valoriser ces actions et d'améliorer une démarche sociétale au sein de la Ville de Rezé.

Le bilan 2022 (rapport annexé) est présenté au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte.

Le conseil municipal,

Vu la loi du N° 2005-102 du 11 février 2005

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2006 ;

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 15 juin 2023.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
044-214401432-20230629-16143-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/23
Date de réception préfecture :30/06/23

- Prend acte de la présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Ville de Rezé.

La maire,
Agnès Bourgeais

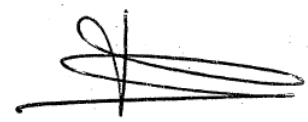

Rapport annuel Accessibilité 2022

Présenté en commission accessibilité

Présenté au conseil municipal du 29 juin 2023

Rapport annuel Accessibilité 2022 0
1. Données générales 5
1.1 Chiffres-clé autour du handicap 5
1.2. La ville de Rezé 6
1.2.1. Rezé en quelques chiffres 6
1.2.2. Informations administratives 6
1.3. La commission communale pour l'accessibilité de la ville de Rezé 6
1.3.1. Rappel du rôle de la commission communale pour l'accessibilité 6
1.3.2. L'activité de la commission pour l'année 2022 7
1.3.3. Les élus municipaux de la commission 9
1.3.4. Les représentants associatifs de la commission 9
1.3.5. Les représentants individuels de la commission 10
2. Travaux de mise en accessibilité réalisés en2022 (voirie et espaces publics) 10
2.1. Travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 10
2.2. Travaux dans le cadre du programme entretien et proximité 11
2.3. Travaux au titre du SDA (Schéma Directeur d'accessibilité) 11
2.4. Travaux dans le cadre du programme entretien et grosse réparation 11
2.5. Travaux dans le cadre de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) 11
3. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments 12
3.1.2. Crèche Pomme de Reinette 14
3.1.3. Gymnase Cavalin / Château Sud 14
3.1.4. Ecole Maternelle Château Sud 14
3.1.5. Ecole Maternelle Chêne Creux 15
3.1.6. Complexe sportif de la Robinière 15
4. Services de transports collectifs, intermodalité et stationnement 15
4.1. Les services de transports collectifs et les intermodalités 15
5. L'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la ville 16
5.1. Les données chiffrées 16
5.1.1. Ratio par tranche d'âges 16
5.1.2. Ratio femmes/hommes 17
5.1.3. Répartition temps complet/temps non complet des travailleurs BOE 17
5.2. Les actions mises en œuvre 17
6. Les actions de formation des agents de la Ville 18

6.1. Accueillir les publics en situation de handicap 18
7. Action sociale 18
7.1. Le CCAS 18
7.2. Convention CCAS et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) 19
8. Petite enfance, scolarisation, temps périscolaire des enfants en situation de handicap et entrée jeunesses 20
8.1. La petite enfance 20
8.1.1. Détail des accueils : 20
8.1.2. Évolution des accueils d'enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance. 21
8.2. La scolarisation des enfants en situation de handicap pour l'année 2021/2022 21
8.2.1. Enfants scolarisés au sein d'un organisme d'enseignement primaire public et privé 21
8.2.2. Enfants scolarisés au sein d'établissements spécialisés 21
8.3. L'accueil des enfants sur les temps périscolaires 21
8.3.1. Effectifs 22
8.3.2. Actions développées en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap 22
8.3.2.1. L'inclusion comme axe prioritaire sur les temps périscolaires 22
8.3.2.2. Poste de chargée d'inclusion scolaire 22
8.3.2.3. Mise en place des animateurs accompagnants et renforcement des équipes 22
8.3.2.4. Sensibilisation et formation des agents 24
8.3.2.5. Outils et matériel 24
8.3.2.6. Cours d'école nature, égalitaires et inclusives 24
8.3.2.7. Etude ARIFTS 25
8.4. L'entrée Jeunesses 26
9. Culture et loisirs 26
9.1. École de Musique et de Danse 26
9.1.1. Accueil d'élèves dans les activités de l'école de musique et de danse 26
9.1.2. Atelier de musique adaptée pour jeunes adultes en situation de handicap mental 26
9.1.3. Continuité du cours handidanse 27
9.1.4. Continuité des séances « corps, mouvement, expressions » avec des patients de l'hôpital St Jacques 27
9.1.5. Lancement du projet Hors Norme 27
9.2. Médiathèque Diderot 27
9.2.1. Accessibilité de l'équipement 28
9.2.2. Accueils de groupes 29

9.2.2.1. Actions hors les murs / aller vers … 29
9.2.2.2. Accueils de groupes 29
9.2.2.3. Accueils de groupe 30
9.2.3. Accès aux collections : des documents et matériels adaptés à différents types de handicaps : 31
9.2.4. Accueil général et compétences des agents 34
9.2.5. Collaboration professionnelle / partenariats professionnels 34
9.3. Service Patrimoine et mémoires 35
9.4. La Soufflerie 35
9.5. L'ARPEJ 37
9.5.1. Les actions menées 37
9.5.1.1. L'équipe 37
9.5.1.2. Mise en place d'outils 37
9.5.1.3. Collaboration et partenariat 37
9.5.1.4. Présence des enfants 38
9.5.2. Enfants accueillis sur l'année 2022 38
9.5.2.1. Accueil des enfants dans les structures 38
9.7. Maison du développement Durable 39
9.8. Les Centres Socioculturels 40
9.8.1. CSC Château 40
10. Le sport 40
10.1. Créneaux mis à disposition 41
10.1.1. Les équipements intérieurs 41
10.1.2. Les équipements extérieurs 43
10.2. Projet natation Handisport 44
10.3. L'excellence sportive 45
10.4. Financement / Partenariat 45
10.7. Evènements 45
11. L'accessibilité aux évènements 46
11.1. Tour de Rezé 46
11.2. Vœux 46
11.3. Fête nationale 46
11.4. Forum des associations 47
12. La communication 47

12.1. Communication écrite 47
12.2. Communication numérique 48
12.3. Temps publics 49
Conclusion 50
Glossaire 51

1. Données générales

1.1 Chiffres-clé autour du handicap

A l'échelle du département de Loire Atlantique * :
En 2022, **109 153 personnes** bénéficient d'au moins un droit en cours auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, soit 7,8% de la population départementale. Il s'agit d'une **augmentation de 78% des bénéficiaires entre 2011 et 2020**.

- **Répartition par âge :**
  - Les 0 à 19 ans : 9%
  - Les 20 à 39 ans : 14%
  - Les 40 à 59 ans : 38%
  - Les 60 ans et + : 40%

- **Répartition des droits pour les moins de 20 ans :**
  - **36 %** : orientation scolaire et droits associés
  - **22%** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé soit 1,4 % des moins de 20ans
  - **17%** : orientation en établissements médico-sociaux enfant
  - **10%** : carte d'invalidité
  - **6%** : prestation de compensation handicap
  - **5%** : transport scolaire
  - **3%** : reconnaissance qualité travailleur handicapé
  - **1%** : Autres (allocation adulte handicapé et orientation en établissements médico-sociaux adulte)

- **Répartition des droits des plus de 20 ans :**
  - **44%** : carte d'invalidité
  - **23%** : reconnaissance qualité travailleur handicapé, soit 6,3% des 18-64 ans
  - **15%** : allocation adulte handicapé soit 3,8% de la population des 20-64 ans
  - **8%** : prestation de compensation du handicap
  - **5%** : orientation et formation professionnelle
  - **5%** : orientation en établissements médico-sociaux adulte

- **Types de handicap :**
  - **39%** : trouble moteurs
  - **19%** : troubles du psychisme
  - **14%** : troubles viscéraux (liés aux organes du corps humain)
  - **10%** : troubles intellectuels et cognitifs
  - **8%** : troubles sensoriels (visuels et auditifs)
  - **4%** : troubles du langage et de la parole
  - **6%** : autres troubles (plusieurs troubles associés, polyhandicap…)

**Chiffres issus de l'observatoire du département 44 (https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/accueil/j_6*

1.2. La ville de Rezé

1.2.1. Rezé en quelques chiffres

- Population rezéenne : **42 919** habitantes et habitants (au 1er janvier 2019 – données Insee)
- **23 169** femmes (54%) et **19 750** hommes (46%)

- Nombre de foyers allocataires de l'AAH en 2020 : **804** (778 en 2019)
- Part des ménages couverts par l'AAH en 2020 : **4,1%** (idem en 2019)

- Nombre de foyers allocataires de l'AEEH en 2020 : **147** (136 en 2019)
- Part des foyers allocataires de l'AEEH parmi l'ensemble des familles avec enfants (2020) : **2,2%** (2% en 2019)

- Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (2020) : 158 (**143 en 2019)**
- Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH parmi l'ensemble des jeunes de moins de 20 ans (2020) : **1,5%** (1,4% en 2019)

1.2.2. Informations administratives

Mission handicap
Centre André Coutant
12 rue des déportés
44 400 Rezé
missionhandicap@mairie-reze.fr

02 51 72 71 20

Depuis 2001, la ville fait partie de Nantes Métropole qui compte 24 communes et 600 000 habitants. Nantes Métropole a la compétence entre autres dans les domaines suivants : aménagement urbain, transports et déplacements, espaces publics, voirie, propreté et éclairage public, logement et habitat.

1.3. La commission communale pour l'accessibilité de la ville de Rezé

1.3.1. Rappel du rôle de la commission communale pour l'accessibilité

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation d'handicap.
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Et, depuis 2014 :

- Être destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public sur son territoire.
- Tenir à jour, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées de la ville de Rezé (ancienne dénomination) a été **créée le 15 décembre 2006** en Conseil Municipal.

Elle regroupe aujourd'hui :

- Le collège d'élus ;
- Le collège associatif ;
- Le collège d'usagers représentants de personnes en situation d'handicap ;
- Les services techniques de la ville et de Nantes Métropole mobilisés pour l'accessibilité.

1.3.2. L'activité de la commission pour l'année 2022

Suite au renouvellement de la composition de l'instance fin 2020 et à sa mise en place en 2021, la commission accessibilité s'est à nouveau réunie en 2022. 3 réunions ont été organisées : le 22 février, le 2 juin et le 19 octobre. L'objectif pour cette nouvelle année était aussi d'initier et proposer des réunions thématiques, pour permettre d'aborder d'autres sujets, en dehors des points liés à l'accessibilité du bâti et de la voirie.

- <u>Plénière du 22 février :</u>

Cette première séance de l'année avait comme ordre du jour :

- L'accessibilité du groupe scolaire Salengro : réalisation d'un deuxième ascenseur
- Un focus spécifique sur la thématique de la culture avec la présentation des actions :
  - De l'école de musique et de danse (Balinière)
  - De la soufflerie
- Un point d'actualité sur l'accessibilité du site web de la ville.

- <u>Plénière du 2 juin :</u>

L'ordre du jour de cette réunion était consacré principalement à la thématique éducative, avec notamment la présentation de la prise en compte du handicap en milieu scolaire et périscolaire (actions portées par la ville).

Les points abordés étaient :

- La mise en accessibilité du patrimoine scolaire (dans le cadre notamment de l'agenda d'accessibilité programmée)
- L'inclusion en milieu scolaire, avec le travail mené par la chargée de mission dédiée (présentation des actions mises en œuvre, témoignage)
- Présentation du projet visant à mettre en œuvre des cours d'école « natures, égalitaires et inclusives »
- Un autre point était dédié au projet de l'accueil de l'Hôtel de ville.

- Plénière du 19 octobre :

Plusieurs sujets ont été évoqués lors de cette séance :

- Le lancement de la démarche de la médiathèque pour une meilleure accessibilité et un accueil inclusif
- Le cycle de formation « accueil des publics en situation d'handicap » à destination des agents d'accueil
- La mise en accessibilité des ERP pour l'année 2023
- Le projet de réalisation d'un bilan du fonctionnement et de l'organisation des commissions accessibilité
- L'exposé sur les nouveaux locaux de l'APAJH 44

Les 2 sujets (accessibilité de la médiathèque et le volet formation) avaient pour finalité de partager avec les membres de la commission, les projets mis en œuvre ou à venir, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche d'accueil plus inclusive. L'objectif étant aussi de présenter des « chantiers » dont peuvent se saisir les membres de la commission : sollicitation auprès d'eux pour formaliser de futures préconisations, participer à des temps de travail, etc….

Ces 2 sujets feront l'objet d'une continuité en 2023.

- Visite sur site :

Une visite sur site s'est organisée, avec certains membres de la commission, en octobre 2022, au sein du groupe scolaire Port au Blé. Cette visite – s'inscrivant dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée 2023 - avait pour objectif de présenter les futurs travaux de mise en accessibilité, et de pouvoir recueillir leur avis afin d'apporter des améliorations.

Il en est ressorti une liste de doléances, certaines remarques étant notamment axées sur la question des cheminements et de leur sécurisation :

- Le questionnement autour de l'emplacement de la place PMR
- La création d'une bande podotactile pour faciliter le guidage du portail à l'entrée de l'école, ou jusqu'à la porte du restaurant scolaire,
- L'abaissement de trottoirs à plusieurs endroits pour faciliter l'accès à la partie herbeuse, (arborée de la cour de récréation)

- L'amélioration de l'éclairage dans les espaces communs pour le personnel et personnes malvoyantes,
- La sécurisation de la rampe d'accès à la restauration, etc…

- Mobilisation de la commission sur le projet cours d'écoles

Deux membres de la commission ont aussi participé à la réflexion sur le projet des cours d'écoles « natures, égalitaires et inclusives », sur le volet spécifique de l'accessibilité et inclusion. Une réunion, en décembre 2022 a notamment mobilisé une personne de la commission, en lien avec d'autres acteurs du champ du handicap (chargée de mission inclusion scolaire, association Handisup) et le cabinet Arobe, mandaté sur le volet égalitaire et inclusif. Les recommandations et observations émises ont pu être valorisées notamment dans le cahier de préconisations.

- Participation externe de la commission

Une personne membre de la commission a participé à plusieurs réunions de la commission citoyenne mobilités douces qui s'est mise en place début 2022 ; Au-delà de l'intérêt de participer à ce type de travaux et de représenter la commission accessibilité, l'objectif est de pouvoir faciliter la prise en compte des problématiques rencontrées par le public en situation d'handicap.
Des améliorations sont préconisées : pour mieux favoriser l'échange et le retour d'expérience entre les membres des 2 commissions et pouvoir essaimer dans les différents sous –groupes de travail de la commission mobilité.

1.3.3. Les élus municipaux de la commission

- **Monsieur LETROUVÉ** : Conseiller municipal à l'intégration des personnes handicapées
- **Monsieur AUDUBERT** : Adjoint aux personnes âgées et à la prévention de la santé
- **Madame BURGAUD** : Conseillère municipale à l'égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et l'urgence sociale
- **Madame CABARET - MARTINET** : Conseillère municipale aux déplacements et intermodalités intra Rezé
- **Monsieur CHUSSEAU** : Adjoint à l'action sociale et aux populations spécifiques
- **Monsieur KABBAJ** : Conseiller municipal aux services urbains, au patrimoine mobilier et immobilier
- **Monsieur LOUARN** : Conseiller municipal
- **Madame MÉTAYER** : Conseillère municipale à l'aménagement, espace public et habitat.
- **Monsieur VENDÉ** : Conseiller municipal

1.3.4. Les représentants associatifs de la commission

- **Madame BRODU** : SAVS Rezé (Service d'accompagnement à la Vie Sociale) – ADAPEI 44
- **Monsieur COSTE** : Rezé Seniors
- **Madame DELEBECQUE :** APAJH - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- **Monsieur FRÉARD** : collège Petite Lande
- **Madame HARDOU** et **Monsieur FLEURY** : APF – France Handicap 44
- **Monsieur JOSEPH** : Association Musique Action Handicap

- **Madame KONDOMBO**: ESAT les ateliers du Landas/ ADAPEI 44
- **Madame JOLIVET et Monsieur RABAJOTIL** : Voir avec les mains
- **Monsieur RABALLAND** : Grandir d'un monde à l'autre
- **Madame** et **Monsieur SORIN** : ARDDS 44

1.3.5. Les représentants individuels de la commission

- **Madame AVERTY-DÉON**
- **Madame CAUDRON- PRAUD**
- **Madame DAVERAT**
- **Madame Anne KERVAREC**
- **Madame MOSNIER**
- **Madame MOYNAT**
- **Monsieur MOREAU**
- **Madame TRIVUN**

2. Travaux de mise en accessibilité réalisés en2022 (voirie et espaces publics)

2.1. Travaux dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement

- Quai Léon Sécher : réaménagement de toute la rue (zones de rencontre, accessibilité des trottoirs…)
- Ouverture de la rue de Willy Brant (mises en place de bandes de guidage, traitement du revêtement…)

Quai Léon Sécher avant et après

2.2. Travaux dans le cadre du programme entretien et proximité

- Rue de la Classerie : création de trottoir par rétrécissement

2.3. Travaux au titre du SDA (Schéma Directeur d'accessibilité)

- Place Roger Salengro : 2ème partie (amélioration des circulations piétonnes, cyclistes, sécurisation des cheminements PMR…)
- Rue Georges Miéles : création d'une place PMR (partie GUSP) ; futurs travaux pour l'accessibilité des trottoirs et du passage piéton

Place Salengro

2.4. Travaux dans le cadre du programme entretien et grosse réparation

- Impasse des Platanes : revêtement du trottoir
- Rue de la Trocardière : revêtement du trottoir

2.5. Travaux dans le cadre de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)

- **Installation de BANCS** : à la demande du conseil citoyen, il a été mis dans le plan d'action l'achat de 5 bancs dans le quartier Château afin de favoriser les déplacements à pied des personnes à mobilité réduite et âgées. 3 de ces bancs ont été installés, et les 2 derniers sont en cours de réflexion :

- Rue d'Ancenis
- Rue du Lieutenant Monti
- Avenue de Bretagne

- **Les bandes podotactiles thermocollées** : en cours de généralisation sur la Ville. La création de ces bandes d'éveil aide à signaliser les passages piétons, et sécurise la circulation piétonne pour les personnes malvoyantes.
- Rue Joliot Curie : Mise en place de « bateaux » sur les trottoirs côté Habitat collectifs.
- Avenue de la Vendée et place François Mitterrand : suppression du mobilier en béton (obstacles pour les piétons malvoyants) – remplacement par des potelets plus haut et métalliques.

3. Travaux de mise en accessibilité des bâtiments

Pour rappel, dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), la ville de Rezé a souhaité s'engager, dès 2016 dans un Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée) traitant de l'ensemble des ERP communaux et les installations ouvertes au public (sanitaires publics, parcs et jardins publics…).

- 2010 : 1er diagnostic accessibilité
- 2015 : 2ème diagnostic accessibilité
- Septembre 2015 : dépôt de l'Ad'Ap programmant les 9 années de travaux de remise en accessibilité, échelonnées sur 3 périodes :
  - Période 1 (2016 à 2018) : 1 426 880€ HT de travaux – achevé
  - Période 2 (2019-2021) : 1 407 050€ HT de travaux – en cours
  - Période 3 (2022 à 2024) : 1 615 260 HT de travaux (Montant ADAP ajusté selon la note au BM Nov 2020).

Tous les travaux ci-dessous de l'école Salengro ont été dans la majorité terminés dans l'année 2022 (sauf les travaux liés à la création de la cage d'ascenseur), A savoir que pour l'année 2022, les réceptions n'ont pas été prononcées. La réception totale du site sera programmée pour mai 2023. Les deux années précédentes en lien avec le contexte sanitaire ont retardé les projets.

3.1.1. Groupe scolaire Salengro

➢ **ECOLE MATERNELLE ET PERISCOLAIRE**

- Création d'une rampe béton pour l'accès principal (sous réserve du retour de Nantes Métropole sur l'aménagement de la place)
- Création d'une place PMR et réaménagement du parvis – (Nantes Métropole)
- Portail à déplacer
- Mise en place de visiophones (école + périscolaire)

- Création de 4 rampes béton et coursives pour accéder aux classes et aux salles, le long du bâtiment avec garde-corps et marches
- Remplacement de l'ensemble vitré de l'accès principal sur la rue et mise en place d'un volet roulant ou grille en option,
- Traitement acoustique, isolation et installation éclairage LED: local ATSEM, bureau direction, hall d'entrée et salle de jeux.

➢ **GYMNASE**

- Création d'une rampe béton pour l'accès sportif
- Changement de la porte extérieure
- Mise aux normes du sanitaire PMR

➢ **ÉLÉMENTAIRE 1**

- Mise en place d'un ascenseur desservant le RDC et R+1 (en cours de finition)
- Mise en place d'un visiophone
- Création d'une rampe pour accéder au RDC
- Mise en conformité des portes intérieures

ÉLÉMENTAIRE 2

- Mise en place d'un visiophone pour l'IDEN
- Mise en conformité des accès depuis l'extérieur

➢ **ÉLÉMENTAIRE SANITAIRES PRÉAU**

- Remodelage du bitume, dans la cour, pour éliminer le ressaut.
- Mise en conformité des sanitaires handicapés

➢ **BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)**

- Aménagement d'une nouvelle infirmerie (création cloison, frangement dans le mur porteur, pose d'un nouveau meuble avec auge lavabo encastrée)
- Mise en conformité des sanitaires handicapés

Concernant La liste des travaux ci-dessous, les réalisations ont bien toutes été faites en 2022.

3.1.2. Crèche Pomme de Reinette

Principaux travaux : Création d'une place PMR (Nantes Métropole), Reprise des cheminements extérieurs, Agrandissement de la circulation pour accès PMR.

3.1.3. Gymnase Cavalin / Château Sud

Principaux travaux : Reprise de l'accès principal, Aménagement Vestiaire arbitre PMR dans les existants, adaptation du bar existant pour l'accès à la buvette pour une personne PMR.

3.1.4. Ecole Maternelle Château Sud

Principaux travaux : Création de rampe béton pour l'accès à la cour : solution alternative avec modification usage, mise en place d'un portail et portillon pour la sécurisation sur site, traitement acoustique, isolation et installation éclairage LED.

3.1.5. Ecole Maternelle Chêne Creux

Principaux travaux : Création d'une place PMR, Création de rampe béton pour l'accès à la cour : solution alternative par modification usage / cheminement, traitement acoustique, isolation et installation éclairage LED, mise en conformité des portes, agrandissement de la circulation pour accès PMR, travaux de prescription récurrentes.

3.1.6. Complexe sportif de la Robinière

Principaux travaux : mise en conformité des accès depuis les places de stationnement, complément d'éclairage jusqu'aux accès PMR

4. Services de transports collectifs, intermodalité et stationnement

4.1. Les services de transports collectifs et les intermodalités

Le Tramway, le Busway, les lignes Chronobus et la navette aéroport sont accessibles à tous grâce à des véhicules à planchers bas, des portes coulissantes, des rampes d'accès, des messages sonores et visuels et des stations aménagées.

Progressivement, les autres lignes du réseau TAN facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite.

En complément, le service Proxitan assure les déplacements des personnes à mobilité réduite sur les 24 communes de Nantes Métropole, dans des véhicules spécialement adaptés.

Sur l'ensemble du réseau, sont accessibles * :

- **81 %** des arrêts ;
- **100%** des tramways et Busways et bus;
- **97 %** des voyageurs disposent d'un arrêt accessible. (Légère augmentation par rapport à 2021 : 96.6%)

De l'information pour tous :
Annonces vocales des stations, panneaux dynamiques en station et aux arrêts, distributeurs de titres à commande vocale, écrans d'informations embarqués dans tous les véhicules. A l'Espace Mobilité de Commerce, un comptoir dédié permet d'accueillir les personnes en situation de handicap.

* *Données fournies par la Semitan*

5. L'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la ville

5.1. Les données chiffrées

Pour l'année 2022, la ville de Rezé compte :

- **85 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (85 en 2021 / 78 en 2020) ;
- Un **taux d'emploi direct de 9,11 %** (9.52 % en 2021 / 8,8 % en 2020).

Le taux reste supérieur à 9 %, mais connait une légère diminution en raison de l'augmentation des effectifs. Le nombre de bénéficiaires recensés est identique à l'année précédente :

- Malgré un flux sortant de 10 bénéficiaires (6 départs en retraite, 3 départs de la collectivité, 1 reconnaissance non renouvelée).
- Grâce au recrutement de travailleurs en situation de handicap, et à de nouvelles reconnaissances portées à la connaissance de l'employeur.

5.1.1. Ratio par tranche d'âges

Sur l'effectif 2022 (85 agents) :
- Moins de 25 ans : 1
- De 26 à 40 ans : 12
- De 41 à 55 ans : 29
- Plus de 55 ans : 42

Sur l'effectif 2021 (85 agents) :
- Moins de 25 ans : **0**
- De 26 à 40 ans : **10**
- De 41 à 55 ans : **40**
- Plus de 55 ans : **35**

Pour rappel, en 2020 :

- Moins de 25 ans :

- De 26 à 40 ans : **7**
- De 41 à 55ans : **44**
- Plus de 55 ans : **26**

5.1.2. Ratio femmes/hommes

- **61 femmes et 24 hommes en 2022**
- 58 femmes et 27 hommes en 2021
- 53 femmes et 25 hommes en 2020

5.1.3. Répartition temps complet/temps non complet des travailleurs BOE

En 2022 :
63 agents à temps complet (74,10%) et 22 agents à temps non complet (25,90%)

En 2021 :
63 agents à temps complet (74,10%) et 22 agents à temps non complet (25,90%)

Pour rappel, en 2020, 78 BOETH (Ville) :

- 58 agents à temps complet (74.36%)
- 20 agents à temps non complet (25.64%)
- 1 temps non complet pour le CCAS

5.2. Les actions mises en œuvre

La ville de Rezé a :

- Procédé à l'aménagement de 19 postes de travail
- Fait intervenir 28 fois des organismes pour accompagner 2 travailleurs avec handicap auditif lors de formations, de réunions, temps collectifs ;
- Fait intervenir dans le cadre de prestations régulières, sur prescription médicale, 2 auxiliaires de vie professionnelle :
    - Un dans la continuité d'un accompagnement engagé précédemment (année complète)
    - Un pour faciliter un retour à l'emploi (en cours d'année, à la reprise de l'agent suite à un arrêt maladie)
- Participé financièrement à l'achat de prothèses auditives au bénéfice de 2 agents
- Accompagné 3 agents dans le dispositif de Période Préparatoire au Reclassement (agents en inaptitude pour raison de santé, détachés de leur poste pour suivre formations et périodes d'immersion, dans un objectif de reclassement sur un poste en adéquation avec leur état de santé)
- A fait intervenir CAP emploi pour 3 accompagnements spécifiques :
    - Fin de l'accompagnement à la reprise pour un agent

- Initiation d'un accompagnement dans le cadre d'un handicap auditif en situation d'accueil du public
- Accompagnement spécifique dans le cadre du polyhandicap

La troisième convention signée avec le FIPHFP est dans sa 2ème année d'exécution en 2022.En conventionnant, l'employeur s'est engagé à :

- Cofinancer les mesures mises en œuvre à destination des agents en situation de handicap à hauteur de 50 %, soit pour un montant de dépenses prévu à 400 000 € au total
- Augmenter son taux d'emploi global
- Augmenter le taux de recrutement de travailleur en situation de handicap

6. Les actions de formation des agents de la Ville

6.1. Accueillir les publics en situation de handicap

La mairie de Rezé a initié un cycle de formation à l'attention des agents d'accueil ou en posture d'accueil, dans les équipements et services municipaux, avec notamment un axe ciblé sur l'accueil des publics en situation d'handicap.

4 sessions sur cette dimension ont été organisées mobilisant 60 agents au total sur 2 jours, avec une forte diversité des services impliqués (accueil général, logement, petite enfance, centres socioculturels…). Les sessions ont correspondu aux attentes des agents.

Par le biais d'apports théoriques, supports vidéos, mises en situation, les objectifs de cette formation proposée étaient :

- De mieux connaitre et comprendre la diversité et les spécificités des situations de handicap
- Faire évoluer ses représentations sur le handicap
- Adapter ses pratiques professionnelles
- Acquérir des outils pour favoriser un accueil de qualité
- Développer ses compétences psycho-sociales

Cette formation a été présentée à la commission accessibilité du 19 octobre 2022, par le pôle formation et parcours professionnels, donnant lieu à des échanges et à des pistes de réflexion pour 2023.

7. Action sociale

7.1. Le CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est Président) et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

Ses missions : le CCAS peut réaliser des actions d'insertion pour les personnes souffrant de graves difficultés financières telles que l'accompagnement des sans domicile fixe, des actions de soutien pour les personnes âgées isolées ou les familles nombreuses aux revenus modestes, ainsi que des actions sociales à destination de la jeunesse.

Le CCAS de Rezé assure une action générale de prévention et de développement social. Il intervient sous forme de prestations, remboursables ou non, afin d'apporter une aide aux Rezéens en difficulté ou en situation de précarité. Le CCAS a 2 types d'aides : les aides légales et les aides facultatives.

7.2. Convention CCAS et MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Pour rappel, le CCAS de la ville de Rezé a signé une convention avec la MDPH en décembre 2018. Cette démarche s'inscrit dans une convention cadre partenariale signée en octobre 2018 entre l'UDCCAS et la MDPH, visant un double objectif : d'une part, il s'agit de coordonner les financements extra légaux en matière d'aides techniques à destination de bénéficiaires en situation de handicap, et d'autre part de définir les modalités d'échange entre la MDPH et les CCAS concernant ces publics.

Les aides accordées peuvent concerner les aides techniques telles que les fauteuils roulants, les chaises de douche ou encore les poussettes adaptées, mais également l'aménagement des véhicules neufs.

Une nouvelle convention a été établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. Elle pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction dans la limite de 5 années, soit une échéance au 31 décembre 2028 ».

Le CCAS de Rezé s'engage en début d'exercice budgétaire à abonder le fonds de compensation MDPH à hauteur de 10 centimes / € par habitant (INSEE N-3).

Le CCAS abonde le fond de compensation du handicap et la MDPH instruit les dossiers sans renvoi des usagers vers le CCAS. L'objectif de ce partenariat est simplifier les démarches pour les usagers qui demandent une aide financière pour un aménagement, un achat d'équipement (une seule aide financière à faire). Ce fonds mutualisé permet, outre une simplification des démarches pour les personnes, de faire effet levier afin de mobiliser des sommes adaptées aux besoins, allant de quelques dizaines à plusieurs milliers d'euros.

Pour l'année 2022 :

- La nouvelle participation du CCAS de Rezé s'établit à 4 236€ (idem en 2021).
- Sur 10 demandes, il est fait état de 8 accords/ situations aidées pour un montant total de 11273€ (14 situations aidées pour un montant de 22588 € en 2021).

Les principales demandes concernent une participation financière à l'achat d'un fauteuil roulant ; les autres aides concernent des fauteuils de douche, pince de préhension, synthèse vocale, domotique, petites aides diverses…
Les motifs de refus sont principalement un financement déjà obtenu par d'autres financeurs ou bien liés aux ressources de la personne.

Le CCAS de la ville Rezé a un marché avec l'ESAT du Landas pour la **production et le portage de repas à domicile** pour les personnes âgées ou en situation d'handicap de la commune : en 2022,

pour 315 bénéficiaires (293 en 2021), 25 travailleurs en situation d'handicap ont confectionné et livré **49 677 repas** au domicile des séniors (48 562 repas en 2021).

8. Petite enfance, scolarisation, temps périscolaire des enfants en situation de handicap et entrée jeunesses

8.1. La petite enfance

15 enfants en situation de handicap, ou présentant des troubles du comportement ou du développement ont été accueillis en structures petite enfance au cours de l'année 2022.

8.1.1. Détail des accueils :

- **Structure d'accueil :** Multi-accueil L'enfant d'eau
- **Nombre d'enfants accueillis :** 3 (fratrie)
- **Âge des enfants en 2022 :** 3 ans
  Pas de reconnaissance MDPH mais suivi CAMSP important.
  Reconnaissance par le médecin de PMI et médecin référent crèche du handicap auprès de la CAF.

- **Structure d'accueil :** Halte accueil Pirouettes galipettes
- **Nombre d'enfants accueillis :** 2 enfants avec une reconnaissance MDPH
- **Âge des enfants en 2022 :** 2 à 3 ans
  14 enfants accueillis demandent une attention particulière, 6 d'entre eux font l'objet d'un accompagnement spécialisé en secteur public ou privé (CMP pour troubles du comportement, du développement psycho moteur…), des temps de concertation sont organisés régulièrement avec les organismes de soins afin d'adapter et d'améliorer la prise en charge quotidienne.

- **Structure d'accueil :** Multi-accueil Pomme de reinette
- **Nombre d'enfants accueillis :** 3
- **Âge des enfants en 2022 :** 2 à 3 ans
  Pas de reconnaissance MDPH mais suivi CAMSP important
- **Structure d'accueil :** Halte accueil Pousse poussettes
- **Nombre d'enfants accueillis :** 1 enfant suivi par le CAMSP
- **Âge des enfants en 2022:** 2 à 3 ans

En fonction des difficultés relatives au handicap ou aux troubles du comportement identifié, la prise en charge par les équipes au sein de nos établissements d 'accueil de jeunes enfants peut s'avérer difficile compte tenu d'une prise en charge individuelle prépondérante et spécifique au sein d'un accueil collectif.

Chez de jeunes enfants, les difficultés apparaissent progressivement et le cheminement par la famille vers une prise en charge spécialisée est parfois longue et difficile. Le médecin référent joue un rôle prépondérant dans cet accompagnement et dans les relations familles/partenaires de

santé/équipe. La direction de la petite enfance travaille autant que possible avec les organismes spécialisés CAMPS, Ile à Hélices, SESSAD dès le démarrage des soins.

Une réflexion est à mener prochainement afin de développer d'autres modes d'intervention en collaboration avec d'autres services municipaux comme la direction éducation (convention de partenariat avec Handisup).

8.1.2. Évolution des accueils d'enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance.

- **2022 :** accueil de 15 enfants en situation d'handicap
- **2021** : accueil de 8 enfants en situation d'handicap
- **2020** : accueil de 3 enfants en situation d'handicap
- **2019** : accueil de 5 enfants en situation d'handicap
- **2018** : accueil de 6 enfants en situation d'handicap
- **2017** : accueil de 6 enfants en situation d'handicap
- **2016** : accueil de 4 enfants en situation d'handicap
- **2015** : accueil de 4 enfants en situation d'handicap
- **2014** : accueil de 3 enfants en situation d'handicap

8.2. La scolarisation des enfants en situation de handicap pour l'année 2021/2022

8.2.1. Enfants scolarisés au sein d'un organisme d'enseignement primaire public et privé

129 enfants scolarisés (103 en 2021) : (123 en école publique et 6 en école privée)

- **93 en classe ordinaire** (68 en 2021)
- **36 en classe d'intégration** ULIS - Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (35 en 2021)

8.2.2. Enfants scolarisés au sein d'établissements spécialisés

- IPEAP La Blordière : 40 enfants en 2021 (pas d'information supplémentaire pour l'année 2022 – à savoir qu'il y a un enfant scolarisé sur Ragon suivi en SESSAD)

8.3. L'accueil des enfants sur les temps périscolaires

L'inclusion et l'accès aux loisirs pour tous sont des valeurs portées par la direction éducation et sont au cœur du projet éducatif de territoire. Deux axes sont principalement travaillés : l'accueil des enfants en situation de handicap d'une part et l'accompagnement et la formation des équipes d'autre part.

8.3.1. Effectifs

123 enfants ont été accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, midi et soir) pour un volume d'heures de **10 770.5 heures** (4 636 heures en 2021).

8.3.2. Actions développées en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap

8.3.2.1. L'inclusion comme axe prioritaire sur les temps périscolaires

L'inclusion constitue un axe prioritaire du projet éducatif de territoire « Grandir et vivre ensemble à Rezé » et est décliné dans les projets pédagogiques des accueils périscolaires.

En 2022, la commission accessibilité a consacré l'une de ses rencontres aux actions mises en place par la ville dans les écoles notamment sur les temps périscolaires.

8.3.2.2. Poste de chargée d'inclusion scolaire

Une chargée d'inclusion accompagne les équipes périscolaires et ATSEM dans l'accueil des enfants à besoins particuliers. Elle intervient sur des temps de sensibilisation thématiques, sur de l'accompagnement lors de situations complexes et, depuis 2022, sur la supervision des animateurs accompagnants.
Depuis septembre 2022, son temps de travail, jusqu'alors partagé entre cette mission et la coordination du dispositif Apprentis lecteurs, est intégralement consacré aux missions dédiées à l'inclusion.

8.3.2.3. Mise en place des animateurs accompagnants et renforcement des équipes

Depuis la rentrée de septembre 2022, l'éducation nationale ne prend plus en charge les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) intervenant sur le temps du midi. La ville prend désormais le relais par le recrutement d'un « animateur accompagnant ». Cela concerne les enfants notifiés par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) avec une notification précisant la prise en charge sur le temps du midi.

Une procédure a été mise en place pour aiguiller les parents dans cette situation. Les demandes d'accompagnements font l'objet d'un rendez-vous avec la famille puis d'une analyse dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, éducatrice spécialisée, conseillère pédagogique…).
Par ailleurs, sur chaque école où il existe une ULIS – unité locale d'inclusion scolaire, les équipes périscolaires sont renforcées avec un animateur supplémentaire.

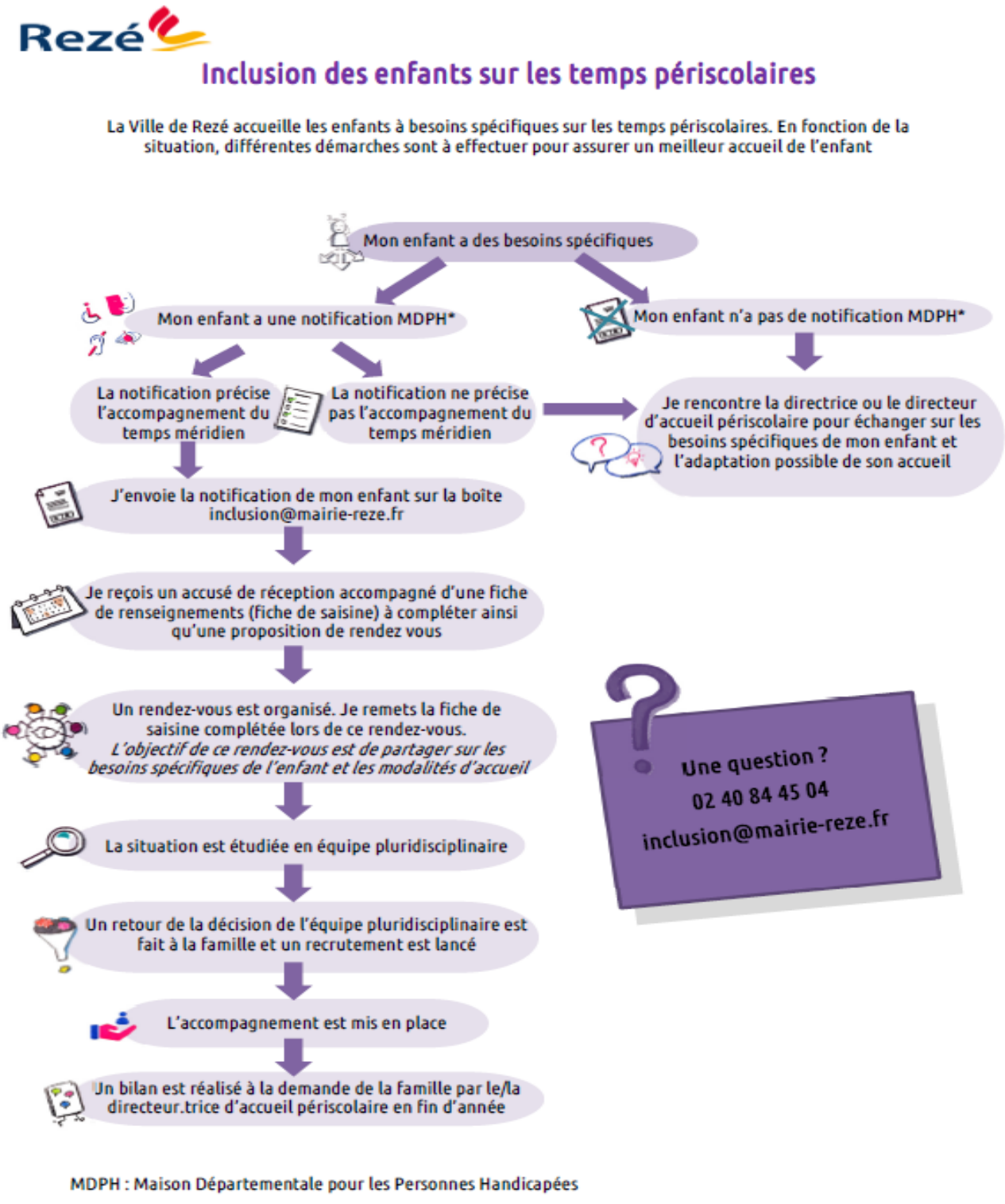

Procédure pour mise en place des animateurs accompagnants

8.3.2.4. Sensibilisation et formation des agents

Tous les agents périscolaires et ATSEM (près de 300 agents) bénéficient de temps de sensibilisation effectués par la chargée d'inclusion. En 2021-2022 la thématique retenue a été : « Gestion des situations de conflit à l'école ». Les sujets abordés lors de ces échanges sont variés : besoins des enfants, prise en compte des besoins spécifiques, gestion des émotions etc.

Par ailleurs, d'autres modules de formation sont proposés aux agents, en lien avec Handisup par exemple (2 sessions pour une douzaine d'agents chacune en 2022).

8.3.2.5. Outils et matériel

Des kits inclusifs ont été mis en place en 2022 dans chaque accueil périscolaire avec des outils permettant d'aider les animateurs dans l'accueil des enfants à besoins particuliers : casque anti-bruit, timer, fidgets… Un temps a été proposé aux équipes afin de leur présenter le kit et l'utilisation des différents objets.

Composition du kit inclusif présent depuis 2022 dans tous les accueils périscolaires

8.3.2.6. Cours d'école nature, égalitaires et inclusives

Dans le cadre de la démarche « cours d'école natures, égalitaires et inclusives », un travail a été mené sur une première cour d'école : l'école Pauline Roland élémentaire. L'AROBE (L'Atelier Recherche Observatoire Egalité) a été missionné pour travailler les axes « inclusion » et « égalité filles-garçons » du projet. Des temps d'échanges avec les enfants sur site, des interviews avec des

partenaires de l'inclusion (Handisup, chargée d'inclusion, parent d'élève membre de la commission accessibilité…) ont donné lieu à des préconisations du cabinet, notamment sur l'axe inclusion.

Semaine d'expérimentation d'une cour nature, égalitaire et inclusive sur Pauline Roland élémentaire

8.3.2.7. Etude ARIFTS

Dans le cadre d'un nouveau partenariat, six étudiantes en master de l'ARIFTS (profil d'éducatrices spécialisées – en formation initiale ou continue) ont débuté en 2022 une étude sur la thématique de l'inclusion sur le territoire. Leur étude se concentre sur les enfants d'élémentaires avec des besoins spécifiques qui ne sont pas notifiés par la MDPH (donc sans handicap ou sans handicap encore reconnu).

Elles interviennent sur 4 écoles élémentaires : Chêne Creux, Ragon, Salengro et Simone Veil et leur étude se déroule en plusieurs temps:

- Octobre 2022 – mars 2023 : définition de la problématique, des écoles ciblées et recherches documentaires
- Etude de terrain de mars à juillet 2023 avec des interviews (animateurs, directions d'école, parents…)
- Analyse des résultats de juillet 2023 à fin 2023 pour une remise de l'étude en février-mars 2024

Perspectives 2023

- Renforcement du partenariat avec Handisup avec signature d'une convention avec le pôle d'appui ressources soumise aux élus d'ici l'été 2023
- Mise en place d'espaces de décharge émotionnelle
- Interventions « handisport » sur les temps périscolaires
- Modification du nom d'un service de la direction éducation – jeunesse - CSC en « parcours éducatifs et inclusion » afin de mieux valoriser la dimension « inclusion » de la direction.

8.4. L'entrée Jeunesses

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation au handicap organisée par le collège Petite Lande, du 21 au 26 mars, le service jeunesse et citoyenneté est intervenu auprès des 7 classes de 5ème soit environ 190 élèves afin de sensibiliser les élèves aux métiers liés au handicap ou susceptibles de l'être (les missions, la formation, les écoles, où travailler, …)

Durant 1 heure d'intervention dans un format voulu ludique, les jeunes ont découvert une vingtaine de métiers : au service de la vision et de l'audition, des métiers de la rééducation (un secteur qui recrute), des métiers de l'appareillage médical et des métiers de soins et de l'assistance aux soins.

Les élèves ont aussi été « formés » aux différents pictogrammes autour du handicap, qu'ils peuvent retrouver dans les panneaux servant à l'accessibilité des établissements recevant du public.

Dans le cadre de l'accueil information jeunesse, des interventions en établissements et lors des actions « hors les murs », le service jeunesse a naturellement accueilli, accompagné, rencontré des jeunes en situation de handicap mais cette information n'entre pas dans les critères statistiques de l'information jeunesse ou de l'animation sociale.

9. Culture et loisirs

9.1. École de Musique et de Danse

9.1.1. Accueil d'élèves dans les activités de l'école de musique et de danse

- **Objectif :** Intégrer les personnes en situation de handicap qui le peuvent dans des activités ouvertes à tous
- **Organisation :** rencontre entre les familles et le référent handicap pour faciliter l'inclusion
- **Nombre de personnes :** 11 élèves (handicaps connus et signalés par les famille)

9.1.2. Atelier de musique adaptée pour jeunes adultes en situation de handicap mental

- **Objectif :** Permettre à ces jeunes d'avoir une activité de loisirs, d'accéder à une pratique musicale, de rencontrer d'autres jeunes musiciens. Permettre à leur famille de rencontrer d'autres familles vivant la même situation
- **Organisation :** 10 séances d'1h le vendredi après-midi, encadré par 1 enseignant vacataire, accompagné sur certaines séances par 1 enseignant de l'EMMD à la Balinière
- **Nombre de personnes :** 7 personnes sur la première session de Janvier à Mars 2022, 5 personnes sur la seconde session de Septembre à Décembre 2022

9.1.3. Continuité du cours handidanse

- **Objectif :** Ouvrir la pratique dansée à des élèves en situation de handicap.
  Favoriser une inclusion à double sens, en ouvrant le cours handidanse à des élèves valides.
- **Organisation :** 1 atelier d'1heure le mercredi fin de matinée encadré par 1 enseignant de l'EMMD
- **Nombre de personnes :** 6 élèves dont une personne valide

9.1.4. Continuité des séances « corps, mouvement, expressions » avec des patients de l'hôpital St Jacques

- **Objectif :** Initiation à une pratique artistique. Renouer avec les sensations physiques, se réapproprier son corps par la danse. Partager avec d'autres patients et les soignants.
- **Organisation :** 6 heures d'ateliers sur l'année par une professeure de danse remplaçante de l'EMMD, 1h par semaine.
- **Nombre de personnes :** 3 à 4 soignants, une quinzaine de patients

9.1.5. Lancement du projet Hors Norme

- **Objectif :** Initiation à une pratique artistique. Renouer avec les sensations physiques, se réapproprier son corps par la danse. Partager avec d'autres personnes en situation de handicap ou non. Chercher à inverser les codes et permettre, par le mouvement, de porter un autre regard sur le handicap ; Un regard libéré, qui embrasse la différence comme une source de créativité, et le corps comme espace d'épanouissement unique.
  Collaboration avec un vidéaste et restitution publique.
  Organisation : 17 séances d'1h30 réparties sur 2022/2023, encadré par un professeur de danse de l'EMMD. Avec des personnes de l'APF et de l'ADAPEI
- **Nombre de personnes :** 15 personnes dont 6 danseurs en fauteuils, 4 danseurs en situation de handicap sans fauteuil, 2 éducateurs et 3 danseuses de l'EMMD.

9.2. Médiathèque Diderot

La question de l'accessibilité pour toutes et tous est inscrite dans le projet d'établissement de la médiathèque.

La gratuité universelle, mise en place à compter du 1er mars 2021 participe clairement d'une facilité d'accès de toutes et tous à la médiathèque.
Cette « grande » ouverture a été impactée par la crise covid et notamment l'obligation de présenter un pass sanitaire jusqu'en mars 2022, ce qui a largement freiné l'accessibilité du lieu.
Depuis mai 2022, la fréquentation de la médiathèque n'a de cesse d'augmenter et le projet de service en cours de réécriture entend pouvoir mettre l'accent sur une accessibilité facilitée de la structure pour les publics dit éloignés ou empêchés.
Car si la gratuité a pu lever le frein financier et la simplification de l'abonnement (sans justificatif) et lever une partie des freins administratifs, d'autres freins : physiques, psychiques, sociaux, culturels existent et demeurent. Il reste en effet toujours des publics qui…

- Aimeraient bien mais… ne parviennent pas à venir jusqu'à nous du fait de leur éloignement géographique… leur incapacité à se déplacer, …

- N’osent pas entrer ayant une représentation d’un lieu éloigné de leurs besoins : « c’est pour d’autres/c’est pas pour moi… »
- Ne trouvent pas leur compte car les ressources et services proposés ne prennent pas en compte leurs besoins et/ou spécificités (handicap / langue / codes sociaux, culturels)

Dès lors, la médiathèque s’attache à chercher des solutions pour lever ces freins et adapter au mieux ses services permettant à tous les publics de véritablement choisir de fréquenter et d’utiliser ou non la médiathèque.

Pour cela, elle travaille, évalue et entend faire évoluer son projet à travers cinq dimensions que sont :

- Le bâtiment et ses abords
- Les actions et les services
- Les collections
- Le renforcement des compétences et la posture d’accueil des agents
- Les outils de communication

Toutes ces dimensions sont travaillées avec des partenaires internes ou externes à la ville.
Ces partenariats sont essentiels car ils alimentent le diagnostic quant aux besoins des publics du territoire et les leviers possibles à activer.

9.2.1. Accessibilité de l’équipement

Les travaux de réaménagement des différents espaces initiés en 2021 et finalisés en 2022 ont contribué à améliorer les espaces de circulation et clarifié les spécificités de chaque espace : silencieux, calme ou animé par une signalétique complétée.

Les deux places de stationnements réservées pour porteur de carte handicap sont respectées et facilitent l’accès à la médiathèque.

Est néanmoins à regretter, avec l’évolution de la maison du développement durable vers le service des transitions, une fermeture de l’accès du RDC via la rue du château qui, lorsque les horaires avaient été harmonisés entre les deux services, facilitait grandement l’accès à la médiathèque par la proximité de l’arrêt de bus et l’ascenseur accessible dès l’entrée, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Repenser l’accueil du RDC, envisager des moyens supplémentaires pour la médiathèque et/ou une mutualisation des moyens avec le Service Animation des Transitions afin d’envisager une réouverture des portes rue du château sur l’ensemble des horaires d’ouverture de la médiathèque faciliterait grandement son accès.

Aussi, des travaux sont sollicités afin d’améliorer la luminosité, trop forte ou au contraire trop faible à différents endroits.

Enfin des aménagements mobiliers avec du matériel complémentaire sont identifiés afin de permettre une meilleure accessibilité des différents espaces. La possibilité de mettre à disposition des loupes portables ou des tables de lectures avec agrandisseur, des tablettes avec des applis adaptées, des stylo lecteur et traducteur est actuellement réfléchi …

La médiathèque possède une boucle magnétique portative située au niveau du bureau des abonnements, au cœur de la médiathèque. Une signalétique a été installée à ce bureau pour indiquer la possibilité d'un accueil dédié aux personnes malentendantes par cette boucle, mais elle est dans les faits, très rarement utilisée.

9.2.2. Accueils de groupes

9.2.2.1. Actions hors les murs / aller vers …

En direction des personnes âgées essentiellement

Le portage vers les résidences EHPAD de la Ville (Les jardins du vert Praud, le Clos de l'île Macé (résidence séniors + EHPAD), les Bords de Sèvre, La Houssais) ont repris dès 2021 (20 portages concernant près de 300 personnes) et ont augmenté en 2022 avec 33 portages au sein des résidences sur l'ensemble de l'année, à l'attention d'environ 350 personnes.

En complément, les portages en direction de personnes individuelles, à leur domicile, continuent d'être proposés. On relève 4 à 6 déplacements pour portage individuels chaque mois, et cela a concerné une petite dizaine de personnes en 2022.

Ce service est encore peu connu et peu communiqué. Il apparait que nous aurions des difficultés humaines à répondre à beaucoup plus de demandes si elles arrivaient en nombre.

En direction de personnes éloignées de la médiathèque

Une médiatrice socioculturelle a multiplié tout au long de l'année des présences de " rencontres informelles" sur la quartier château, à la fois dans les squares et parc et aussi sur la place François Mitterrand, en lien et complémentarité avec la présence des agents du CSC château également en situation de "pédagogie de rue". L'intérêt était de pouvoir approcher les habitants du quartier et les interroger sur leur connaissance et relation avec la médiathèque. De cette première rencontre en extérieur pouvait être proposé une visite individualisée au sein de la médiathèque. Des temps de présentation des outils et services accessibles à distance ont aussi été présentés lors d'animations de rue portées par d'autres partenaires du quartier (bailleurs / compagnons bâtisseurs / CSC).

34 rendez-vous hors les murs ont été tenus, avec 32 rencontres de rue et deux animations/spectacles au sein de structures partenaires. Aboutissant à 11 visites de la médiathèque : 2 visites collectives et 9 visites individuelles ou familiales. Une quinzaine de personnes sont par cette voie, entrer à la médiathèque, ce qui n'aurait pas eu lieu autrement, considérant pour la plupart que ce lieu « n'est pas fait pour eux ».

9.2.2.2. Accueils de groupes

Des partenariats ont été renouvelés en 2022 et prennent une plus large envergure :

Les **accueils** (ou déplacement vers) de **groupes d'enfants et adolescents en situation de handicap se sont développés** : environ 50 à 60 personnes touchées soit le double qu'en 2021 :

- **L'IPEAP** : Des déplacements pour des lectures 3 à 4 fois par an auprès de deux groupes d'enfants d'âge primaire. Cela touche une quinzaine d'enfants ; ainsi que 3 à 4 déplacements auprès de 3 groupes de jeunes adolescents concernant là aussi une quinzaine d'adolescent.

L'accueil sur site à la médiathèque a été suspendu avec le COVID et reste complexe quant aux contraintes de déplacement que cela pose à l'IPEAP.

- **OCENS** : 1 visite de présentation générale, 1 séance JV sur grand écran + des visites libres.

- **Collège Allende** : Projet lecture avec les classes ULIS et SEGPA

Perspectives 2023 : De nouvelles actions en direction d'un public adulte avec handicap(s) sont en cours d'élaboration ou réalisation avec deux partenaires : le Mas de la Sèvre (APAJH) et le CMP / Hôpital de jour les Chalonnières.

Les accueils **d'enfants en situation de difficultés scolaires** se sont développés tout au long de l'année 2022. La médiathèque participe au programme de réussite éducative de la ville et notamment à l'accueil de groupes « apprentis lecteurs » en mettant notamment à disposition des malles pédagogiques et en fédérant autour d'un projet commun.

Les accueils en direction **d'adultes allophones** :

- **CSC Château** : développement des accueils et actions communes pour les publics allophones réunis en cours de FLE : 2 groupes de 6/8 personnes accueillis en partenariat avec le CSC Château.

Perspectives 2023 : De nouvelles actions en direction de ce public ont démarré fin 2022 à partir de nouveaux partenariats avec les associations TRAJET et SRI ; elles se développeront en 2023.

9.2.2.3. Accueils de groupe

La programmation culturelle 2022/2023 a souhaité porter une attention particulière à la question des handicaps et plusieurs rendez-vous ont été initiés dans ce cadre. Cette dynamique entend s'inscrire de manière pérenne dans les prochaines programmations.

La médiathèque souhaite proposer à travers sa programmation culturelle des rendez-vous :

- « Inclusifs » en cherchant à faciliter l'accès aux publics empêchés/éloignés (accessibilité à différentes formes de handicaps ; valorisation des langues maternelles : « cultiver les langues de familles » ; réservation de places pour certains rdv pour des publics via partenaires socio-éducatifs du territoire),
- En « mixité » mêlant public handicapé via structures partenaires et « tout public » de la médiathèque
- En « proximité » avec des actions hors les murs en « allant vers » les publics empêchés / éloignés

- En se questionnant sur la diversité des publics dans notre médiathèque avec des temps de rencontres / discussions / projections / débats qui puissent sensibiliser le « tout-public » aux différentes formes d'empêchement et d'éloignement
- De valorisation des modes de lectures différenciés et l'ensemble des médias complémentaires au livre : films, musique, jeux
- Un rdv rituel autour du 10/10 et des publics dys…

Ainsi en fin d'année 2022, ont eu lieu :

- Un spectacle pour les tout-petits (1-3 ans) proposée par une conteuse et interprète en langue des signes

- Un apéro « monde du livre : place aux handicaps ? » avec les éditions Grandir d'un monde à l'autre

- Un apéro « dys-cutons » avec les éditions Zétoolu, lecture confortable pour les Dys

- Une après-midi « Jeux vidéo et handicap » : pour un moment de partage sur grand écran avec l'APAHJ44

- La proposition de visite de la médiathèque en LSF

9.2.3. Accès aux collections : des documents et matériels adaptés à différents types de handicaps :

- **Livres gros caractères :**

Etat de la collection en 2022 : 1019 documents contre 889 en 2021 – acquisition de 172 ouvrages.

- Nombre de prêts : 5273
- Taux de rotation : 5.10 %

Ce fonds est très actif et est renouvelé en permanence pour intégrer de nombreuses nouveautés chaque année.

- **Revues :**

La revue « Mieux voir » n'était jamais empruntée, son abonnement renouvelé de 2017 à 2021 a été suspendu en 2022.

La revue « Notre temps » en gros caractère reste elle disponible mais son renouvellement est également interrogé, étant très peu empruntée.

Un exemplaire en Braille de Rezé Mensuel est accessible.

- **Les audio livres enfants:**

Etat de la collection en 2022 : 215 ouvrages
- Nombre d'ouvrages acquis : 14
- Nombre de prêts : 815
- Taux de rotation : 3.80 %

Cette offre est assez grande et diversifiée mais son attrait diminue. Les supports audio sur CD deviennent contraints, de moins en moins de personnes étant équipées de lecteur CD.

En 2022, cette offre a été complétée par la possibilité d'emprunter des boites à histoires et d'accéder à une nouvelle ressource en ligne : Munki.

munki
musique et contes pour les petites oreilles
by Divercities

- **Les audio livres adultes**

Etat de la collection en 2022 : 746 documents (717 en 2021)
Nombre de prêts : 827
Taux de rotation : 1.1%.
Nombre d'ouvrages acquis : 35 (idem en 2021)

Pour rappel en 2020 : 717 documents / Nombre de prêts en 2020 : 2181 Taux de rotation : 3,11%

- **Des liseuses**

Etat de la collection en 2022
16 liseuses pour 103 prêts
Taux de rotation : 6,4%

- **DVD avec sous titrages pour sourds et malentendants et/ou audiodescription pour aveugles et malvoyants**

Ces deux spécificités : « sous-titrages pour sourds et malentendants » et « audiodescription » constitue des items pour le moment encore « non catalogués » ne permettant pas de faire de statistiques précises sur la rotation de ces documents.
En 2022 le catalogue de la médiathèque recense 1055 documents avec mention de sous-titrages pour sourds et malentendants (dont 188 avec audiodescription).
Un travail est en cours pour pouvoir identifier plus rapidement ces documents (qui représente environ un quart de la collection) dans les recherches catalogues d'une part, et directement au portail internet pour une recherche simplifiée pour les usagers d'autre part.

Nombre d'ouvrages acquis : 147
Pour rappel nombre d 'ouvrages acquis en 2021 : 213

- **Documents adaptés aux lecteurs dyslexiques (enfants uniquement)**

Etat de la collection en 2022 :
Nombre de documents : 122
Nombre de prêts : 436
Taux de rotation : 3.5%.
Nombreuses acquisition en 2022 grâce à l'obtention d'une subvention spécifique autour du fond dédié au lecteur DYS.
Pour rappel : 67 documents en 2021 et 13 livres acquis en 2021 (section enfance jeunesse)

Acquisition de la ressource en ligne : *Bibliodyssée : une offre en ligne pour les lecteurs dys… mais pas que…*

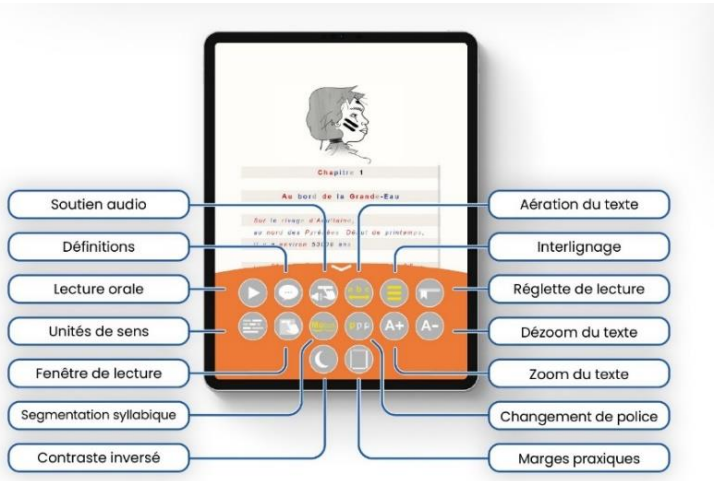

- **Une manette de jeux vidéo**

La médiathèque dispose d'une manette adaptative Xbox qui se présente sous la forme d'une manette simple dotée de très gros boutons (handicaps limitant la mobilité des doigts). Le peu de bouton limite cependant le nombre de jeux.

PERSPECTIVES 2023 pour l'ensemble des collections :

- Initier un fonds « Facile à lire »
- Acquérir quelques jeux de société adaptés

9.2.4. Accueil général et compétences des agents

La formation interne à la Ville de Rezé sur l'accueil des publics en situation de handicap a été suivie par 16 des 25 agents de l'équipe permanente, de septembre à décembre 2022.

Une formation : « vis ma vie de DYS » a été suivi par 8 agents en octobre 2022

Plusieurs agents ont suivi des webinaires spécifiques dédiés aux bibliothécaires notamment ceux de **mission Lecture et handicap de la Bibliothèque publique d'information (BPI)**et de Livre et lecture en Bretagne : https://www.livrelecturebretagne.fr/publics-eloignes/lecture-et-handicaps/

Plusieurs agents sont inscrits à la **liste de diffusion « bibliothèques accessibles » animée par le ministère de la Culture** : bibliotheques-accessibles@culture.gouv.fr

Une agente (renfort contractuelle en 2021 et 2022) maitrise la langue des signes (LSF) et de nombreux collègues aimeraient pouvoir se former.

Fin 2022, la médiathèque a commencé à accueillir un stagiaire en situation de handicap (autisme) ce qui permet de travailler très concrètement sur les adaptations nécessaires au sein de l'organisation.

9.2.5. Collaboration professionnelle / partenariats professionnels

Un partenariat existe avec l'ESAT le Landas depuis 2013 (lot réservé dans le cadre du marché public d'équipement et couverture des documents de la médiathèque) : prestation axée sur la plastification des livres (l'ESAT vient chercher régulièrement des livres et les rapporte plastifiés et renforcés).

Le marché d'équipement (2020-2023) fait évoluer ce partenariat en faisant appel à 2 ouvrières pour la pose des étiquettes sur les documents, sur place à la médiathèque, une demi-journée par semaine. 2 tutrices sont nommées à la médiathèque pour les accueillir et les accompagner.

Ce même marché comporte un second lot réservé aux entreprises œuvrant dans le domaine de l'insertion pour la plastification rapide de documents (chantier d'insertion Nantes Ecologie, l'Aire livre 2).
Enfin, c'est avec la structure d'insertion Oser Forêt Vivante que la médiathèque travaille pour le recyclage déchets papier et carton et le nettoyage des livres.

Le projet de la médiathèque a été présenté une première fois à **la commission accessibilité** de la commune en **octobre 2022.** L'intention est de pouvoir associer les membres de cette commission dans la poursuite du diagnostic accessibilité de la structure.

Perspectives 2023 : Inviter les membres de la commission à participer au diagnostic partagé d'accessibilité de la médiathèque et à s'associer à des groupes de travail travaillés en interne,

notamment sur les outils de communication, les équipements complémentaires à acquérir, la co-construction d'animations.

9.3. Service Patrimoine et mémoires

Organisation de 6 visites de la maison radieuse en 2022

- Visite de 5 personnes de l'UEROS (Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle) de Saint Sébastien sur Loire (20 janvier)
- Visite de 5 patients de l'hôpital de jour Pédopsy Les Chalonnières à Rezé (21 janvier)
- Visite de 12 personnes âgées de la Résidence Sénior Les Nautiles à Nantes (5 mai)
- Visite de 12 patients de l'hôpital de jour Marguerite à Nantes (11 mai)
- Visite de 6 patients de l'hôpital de jour BP CATTP Les Salorges du CHU Nantes (21 octobre)
- Visite de 8 résidents de l'HEPAD La Chézalière à Nantes (10 novembre)

Organisation d'une visite à Trentemoult avec 5 patients de l'hôpital de jour CARE CHU Nantes (5 aout)

9.4. La Soufflerie

La Soufflerie est engagée dans une véritable démarche d'accessibilité au tout public.

Dès que cela est possible, un accueil personnalisé est proposé lors de la prise de contact en amont avec la personne référente accessibilité :

- Présentation de la saison selon les sensibilités artistiques
- Sur demandes, accompagnement par notre équipe dès la descente d'un véhicule sur le parking des salles de spectacles. (Idem fin de soirée jusqu'au parking).
- Visite dans la salle en amont…

Le personnel de la Soufflerie est sensibilisé régulièrement à la question de l'accueil des publics en situation de handicap et se forme à un accueil spécifique (mise en place d'un lexique LSF, formation du guidage au bras, etc.).

Une communication spécifique a été réalisée en direction des publics en situation de handicap : une page dédiée sur notre programme de saison ainsi que sur notre site internet, expliquant les différents dispositifs d'accueil selon le handicap.

- POUR LES SPECTATEURS SOURDS ET MALENTENDANTS :

Cette saison, le spectacle « Stallone » programmé au mois de mars 2022 était accessible avec la présence d'un interprète LSF pour l'accueil et la billetterie.

Ce spectacle mis en scène par Fabien Gorgeart, avec Clotilde Hesme et Pascal Sangla, bénéficiait du dispositif Panthéa : la représentation était accessible par lunettes connectées smartphones et tablettes, en audiodescription et en Langue des Signes Française (https://panthea.com/fr/a-propose/

- Au total 30 spectateurs déficients auditifs ont bénéficié de ces dispositifs.

La soufflerie s'est également équipée de deux gilets vibrants qu'elle met à disposition de son public mais aussi à des structures partenaires pour des éventuels prêts. (Handiclap, APF France handicap).

- POUR LES SPECTATEURS MALVOYANTS ET NON-VOYANTS :

Dans le cadre d'un partenariat entre 21 salles culturelles de l'agglomération nantaise, une plaquette en gros caractères ainsi qu'une plaquette audio présentant les saisons sont mises à disposition et présentées aux personnes déficientes visuelles lors d'un temps de présentation de la saison spécifique au mois de septembre chaque année depuis 2021.

Depuis septembre 2021, un nouveau partenariat s'est mis en place autour de l'accessibilité des personnes non-voyantes et malvoyantes lors de concerts de musiques actuelles à la Barakason avec l'équipe de relations aux publics de Pick Up Production.
Un travail en commun a été réalisé pour optimiser les modalités d'accueil et pouvoir adapter le dispositif à la salle dans une configuration où le public est debout. Une zone dédiée dans la salle a été créée pour assurer la sécurité des participants.es et ainsi leur permettre de profiter du concert assis dans de bonnes conditions d'écoute.

Les concerts proposés en audiodescription cette saison sont :

- Tessae, le vendredi 8 avril 2022
- Les filles d'Illighadad, le mardi 24 mai 22
- Star féminine Band + Uzi Freyja, le jeudi 3 novembre 22
- Le spectacle Stallone (dispositif Panthéa)

Au total 29 spectateurs déficients visuels ont bénéficié de ces audiodescriptions

Parallèlement à tout cela, la Soufflerie reste adhérente aux réseaux RNMH (Réseau National Musique et Handicap) et T'Cap.

- ACCUEIL DE STRUCTURES ET D'ASSOCIATIONS

La Soufflerie accueille régulièrement des structures prenant en charge des personnes en situation de handicap lors des spectacles et concerts ainsi que des personnes en situation de handicap venant individuellement.

L'accueil du Musée Mobile (MUMO – Exposition itinérante imaginée à partir d'une sélection d'œuvres issues des collections du Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de la Loire) au mois

de décembre 2022, a été l'occasion par exemple d'accueillir pour la 1ère fois des personnes de l'hôpital de jour du bas Landreau de Rezé.

Exemples de structures / associations accueillies en 2022 / 2023 lors de représentations

- Association Libersensi
- La CLISSAA (Culture, Loisirs, Insertion Sociale, Sport pour Aveugles et Amblyopes)
- L'OREA (Cela signifie "super" en grec car l'association est née à la suite d'un volontariat européen (en Grèce) de deux éducatrices françaises.)
- L'IPEAP Parc de la Blordière (Institut pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés)
- L'hôpital de jour du bas Landreau de Rezé

9.5. L'ARPEJ

Association rezéenne pour l'enfance et la jeunesse, l'ARPEJ accueille tout au long de l'année, des enfants et des jeunes porteurs de handicap.

L'association est signataire de la charte de déontologie d'accueil des enfants et des animateurs en situation d'handicap en structures de loisirs et vacances non spécialisées.

A ce titre, elle est garante d'un accueil de qualité : dialogue avec les familles, aménagements spécifiques dans nos centres de loisirs, accompagnement individualisé des enfants par des animateurs dédiés.

9.5.1. Les actions menées

9.5.1.1. L'équipe

Renforcement des équipes d'animateurs inclusion, sept salariés forment maintenant une équipe. Ils sont rattachés à une structure mais se déplacent selon les besoins et le suivi de certains enfants.

9.5.1.2. Mise en place d'outils

Trois tentes blanches, espaces de calme-retrait et d'apaisement ont été mise en place suite aux bilans des équipes sur les besoins des enfants. Elles ont pu être utilisées l'été 2022 et au cours des périodes de vacances du dernier trimestre. Tout le matériel pédagogique pour ces tentes se trouve en valise et permet ainsi un transport facile d'une structure à l'autre, et selon les demandes.

Une mise à disposition d'une tente a pu se faire dans le premier trimestre auprès du service de l'éducation.

Une malle pédagogique handicap est en cours. Elle devrait permettre une variété de support animant les temps de sensibilisation au handicap : livres, jeux, pictogrammes, etc…qui seront mis à disposition à la demande des équipes.

9.5.1.3. Collaboration et partenariat

Un travail en commun avec le service de l'éducation de la Ville de Rezé voit le jour sur l'échange de situations. Ce travail commun apporte un meilleur suivi des situations et des échanges sur les outils à mettre en place, de ce qui fonctionne ou pas.

Nous sommes de plus en plus sollicités par les assistants sociaux travaillant sur la commune et par les établissements ayant des enfants rezéens. Il est constaté que beaucoup de nos nouvelles demandes arrivent par ces biais.

9.5.1.4. Présence des enfants

Très nette augmentation du nombre d'enfants entre juillet et décembre 2022 : 11 nouvelles situations, dont 10 avec un dossier MDPH et 8 ayant besoin d'accompagnement spécifique.

Les enfants ayant des besoins particuliers sont de manière générale pris en charge par les équipes dès que cela est possible.

Il est constaté pour l'été 2022 :

- Que ces enfants sont moins partis en séjour
- Que les enfants d'âge maternel sont restés plus longtemps sur les structures.

9.5.2. Enfants accueillis sur l'année 2022

- 2 enfants avec polyhandicap (4 en 2021)
- 2 enfants avec handicap sensoriel (1 en 2021)
- 2 enfants avec handicap physique (0 en 2021)
- 4 enfants avec maladies invalidantes (idem en 2021)
- 1 enfant avec des déficiences intellectuelles (6 en 2021)
- 18 enfants avec troubles du spectre autistique reconnu par la MDPH (12 en 2021)
- 8 enfants avec troubles du comportement sans reconnaissance (18 en 2021)

- Avec l'AEEH :
    - 12 enfants non accompagnés
    - 18 enfants accompagnés
- Sans l'AEEH
    - 6 enfants accompagnés

Depuis 2022, la politique d'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap a évolué. Les enfants non AEEH et/ou ayant des besoins spécifiques n'ont plus la possibilité d'être accompagnés individuellement. Dorénavant, ils sont pris en charge par l'ensemble de l'équipe avec un salarié recruté en renfort, contrairement aux enfants ayant une AEEH, qui eux, ont la possibilité d'un accompagnement personnalisé avec un professionnel dédié. A savoir, les enfants avec une AEEH sont plus nombreux en 2022.

9.5.2.1. Accueil des enfants dans les structures

Fréquentations :

- **Mercredis** : 382 journées de présence, ces enfants sont dans les écoles à proximités de leur lieu d'habitation :
    - Praud : 2 enfants de 6 ans AEEH dont 1 accompagné

1 enfant de 10 ans AEEH, accompagné
1 enfant de 17 ans AEEH accompagné

- Ragon : 1 enfant de 3 ans AEEH
- Houssais : 1 enfant de 5 ans accompagné
  1 enfant de 7 ans AEEH
  1 enfant de 8 ans AEEH
- Chêne Gala : 1 enfant de 5 ans AEEH accompagné
- Château :
  - 1 enfant de 4 ans accompagné
  - 1 enfant de 5 ans AEEH
  - 2 enfants de 6 ans dont 1 AEEH et un accompagné
  - 1 enfant de 7 ans accompagné
  - 2 enfant de 9 ans accompagné
  - 1 enfant de 10 ans AEEH
- Salengro :
  - 1 enfant accompagné
  - 2 enfants AEEH accompagnés

➢ **Vacances d'été** : 262 journées de présence

➢ **Petites vacances scolaire** : 201 journées de présence

➢ **Séjour** : un jeune sur 8 jours

La répartition par structure l'été et les vacances scolaire n'est pas un élément clé à prendre en compte, depuis 2 ans, les familles peuvent choisir leur structure et changer plusieurs fois dans l'année. De plus, certaines structures sont fermées à certains moments de l'année (travaux, rassemblement autour d'une ou de plusieurs structures en fonction des vacances et des taux de fréquentation)

9.7. Maison du développement Durable

La Maison du développement durable est un équipement accessible aux PMR. Elle propose sur demande, une traduction en LSF pour les expositions et les visites des lieux. L'ensemble des temps forts du service développement durable (48h de l'agriculture urbaine, temps forts vélos...) en plein air, sont accessibles aux personnes en situation d'handicap et aux PMR.

Pour 2022, des chantiers sont en cours dont les bilans seront rédigés dans le rapport 2023, avec le projet « Cours d'école natures, égalitaires et inclusives »

9.8. Les Centres Socioculturels

9.8.1. CSC Château

Dans le cadre de démarche de sensibilisation au handicap, deux actions ont été mises en place :

- 1 séance en LSF, en février 2022 à l'atelier « Bouts'Choux ». 5 parents et 6 enfants, dont 1 maman et 1 enfant ayant des déficiences visuelles, ont pu y participer.
- 1 atelier de sensibilisation LSF TOUT PUBLIC, en avril 22 lors de la fête de Printemps, organisé par le CSC.

Le CSC accueil régulièrement des adhérents porteurs de handicap, dont 3 familles atteintes de déficiences visuelles, une petite fille en situation de handicap (atelier Bouts Choux) ou encore une apprenante FL en situation de handicap moteur.

Aussi, le CSC travaille sur des projets transversaux avec l'association « voir avec les mains ».

10. Le sport

La ville de Rezé compte près de 80 associations sportives, offrant quarante-deux pratiques sportives différentes à ses habitants. Qu'ils soient adeptes de sport collectif, de raquettes mais aussi de combat ou d'expression corporelle, toutes les catégories sont représentées.

Le nombre de clubs sportifs rezéens répertoriés sur www.handiguide.sports.gouv.fr est toujours de 2 (AS Showdown et Voir avec les mains). A noter que l'association Showdown n'a pas repris de créneaux sportifs pour la saison 2021/2022. Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap.

10.1. Créneaux mis à disposition

Les demandes d'équipements sportifs de la Ville à destination de personnes en situation de handicap sont :

10.1.1. Les équipements intérieurs

- **Voir avec les mains** : 4h sont consacrés pour le Torball féminin (dont 2h à la Halle de la Trocardière et 2h à Château Nord) et 2,5h pour le goalball. Les 4h à Chêne Creux ont été retirées pour des questions de commodité (problème de transport). Les activités proposées sont Torball féminin le mardi : 17h30/19h30 et le mercredi (salle Haute) de 18h30/20h30 et le goalball de 16h30/19h (horaires avancés). 10 adhérents récurrents et 5 ponctuels.

Photo : Organisation de la phase finale du championnat de France de Torball Féminin à Rezé
Equipes finalistes : Nice, Laval, Toulouse, Grenoble et Rezé
Classement de Rezé : 2ème place

Travail de réflexion avec l'association :

- La problématique des 2 buts de 7 mètres à ranger au sein de la Halle de la Trocardière (en cours en 2023)
- Projet Cécifoot – sport hors les murs (cahier des charges, rédaction marché public)
- La signalisation des lignes par des points ou des angles de largeur de 4cm dans la salle haute de La Trocardière pour faciliter l'installation de leurs matériels sportifs => pas fait en 2022, prévu en 2023.

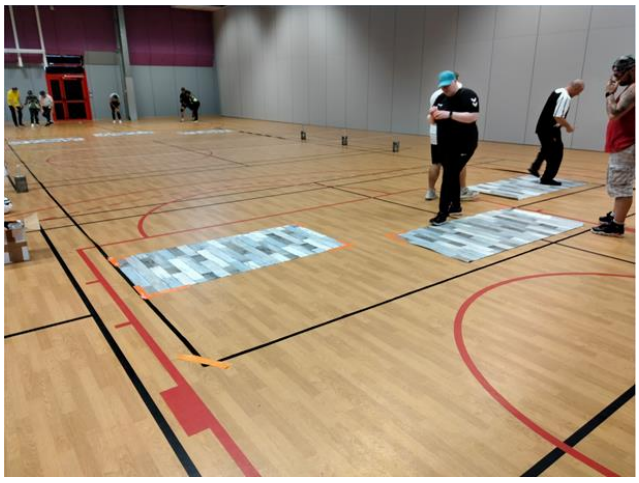

- **L'école de Sport Adapté** : 3h (Salle haute à la Halle de la Trocardière)

L'école de Sport Adapté a démarré le 4 mars 2020. 8 enfants de 7 à 14 ans sont inscrits le samedi matin et 5 pour les séances du mercredi. Le financement est assuré par la campagne PSF auprès la FFSA (2500 € obtenues).

- **L'hôpital Bas Landreau** : le public (groupe de 10 à 15 personnes) est prise en charge pour des pathologies en Santé Mentale. Les activités pratiquées sont d'ordre thérapeutique - multisport, principalement du basket et elles se font le mercredi à Château Nord de 10h à 12h. les mercredis matin, d'une salle de sport, au gymnase Château Nord, pour pratiquer le basket. C'est une activité thérapeutique encadrée par des soignants de l'hôpital pour un groupe de 10 à 15 personnes.

Le CH Daumezon demande de plus en plus de créneaux dont nous ne pouvons pas attribuer, faute de disponibilités en journée (présence des scolaires).

- **ESAT du Landas** : Pas d'utilisation en 2022 (en projet pour 2023).

- **ADAPEI 44**(association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales) :

Salle Léon Blum – utilisation tous les Lundis - 1h30/semaine hors vacances + 1 journée à chaque période vacances scolaires.

- **ASBR Badminton** : 1 créneau le samedi matin – 9h00/10h30 : para-badminton + organisation d'une journée en juin à Cités Unies pour une trentaine de para-sportifs qui n'a pas pu se concrétiser.

- **Rezé Tennis Club :** 19 mars 2022, inauguration du « sport santé » du club. C'est une pratique du tennis encadrée et adaptée à un public atteint de vieillissement ou de pathologies chroniques.

Tous les lundis entre 15h00 et 17h00 des séances à la carte sont organisées jusqu'en fin de saison. Un premier bilan sera réalisé pour se projeter ensuite sur la prochaine saison.

- **ASBR Judo** : créneaux « pratique pour tous en famille »

- **Académie de Billard et palet club rezéen** > licencié(e)s en situation de handicaps au sein du club.

- **Rezé Basket club > le baskin**

Dans le cadre de son BPJEPS, Valentin Birot, a proposé une initiation au Basket Inclusif (Baskin)

Le Baskin est une forme de pratique intégrative du basket : il permet à des personnes valides ou handicapées de pratiquer ensemble.

Le samedi 16 Avril, à 16h, au gymnase Lucien Cavalin a été proposé cette action. Le programme : Initiation aux règles et à la pratique du Baskin, et Mini-tournoi avec quelques équipes constituées.

https://baskin.fr/

- **Rugby à 13 :** Découverte le 19 avril 2022 à Port au Blé

A l'initiative : les Comités Handisport et Rugby à XIII de Loire Atlantique
Demande pour la saison prochaine d'un créneau de rugby fauteuil

10.1.2. Les équipements extérieurs

- **ESAT du Landas :** journée sportive multisport pas réalisée en 2022. Relance du projet le 30/06/2023.

Depuis 2022, le FC Rezé a su mettre en place avec le soutien du psychomotricien de l'établissement une section sport adaptée qui permet à 15 jeunes de l'ESAT, la pratique du football (cf article suivant).

La journée « **Découverte du sport** » au complexe sportif des Cités Unies et au stade Léo Lagrange s'inscrit dans une démarche de l'établissement de promouvoir la pratique du sport pour les ouvriers.
En 2014, 2018 et maintenant en 2023, cette manifestation est proposée aux 150 personnes en situation de handicap accueillie à l'ESAT du Landas de Rezé.

Objectifs
Proposer 10 à 15 activités pendant 20 à 30 minutes par activité pour faire découvrir à l'ensemble des ouvriers de l'ESAT du Landas.
Permettre aux personnes en situation de handicap de participer à une activité physique qui est particulièrement bénéfique (santé / moral / plaisir…) et qu'il existe une multitude d'activité aux portes de chez eux que ce soit individuel et/ou collectif.
Montrer que ces activités favorisent l'insertion par des activités ouvertes à tous et encadrées par des professionnels et ainsi favoriser des rencontres entre éducateurs sportifs et personnes en situation de handicap.

Le sens de la démarche

- Faire découvrir différentes activités sportives organisées par le maximum de clubs associatifs de Rezé
- Favoriser l'insertion par le sport pour les personnes en situation de handicap
- Permettre aux ouvriers que l'on accueille d'adhérer aux clubs de la ville
- Donner la chance aux personnes de pratiquer une activité physique
- Créer du partenariat

➢ **FC Rezé** : Le projet, lancé en 2021, se déroule tous les mardis de 13h30 à 15h30 sur le terrain synthétique (à la Trocardière) pour une vingtaine de personnes de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du Landas.

L'Esat les Ateliers du Landas vise l'intégration par le foot

L'Établissement et service d'aide par le travail (Esat), les Ateliers du Landas, emploie et accompagne 130 travailleurs handicapés dans différents métiers. Dans un souci d'inclusion, l'Esat vient de nouer un partenariat avec le Football-club de Rezé.

Chaque semaine, tous les mardis, une quinzaine d'employés de la structure médico-sociale de l'Adapei44, foulent la pelouse du stade de la Trocardière pour s'adonner aux joies du football. L'encadrement technique est assuré par Houd Ahamed et Antoine Noël, deux éducateurs du FC Rezé.

Les mardis, une quinzaine d'employés de la structure médico-sociale de l'Adapei44 foulent la pelouse du stade de la Trocardière. | PHOTO : OUEST-FRANCE

« S'intégrer dans la vie du club »

« L'idée nous est venue lors d'un tournoi inter Esat, organisé il y a trois ans, avec l'aide d'encadrants du club. Nous avons souhaité aller plus loin, explique Vincent Lacote, psychomotricien aux Ateliers du Landas. L'objectif est de créer du lien en s'intégrant dans la vie du club, aussi bien lors d'animations que sur le terrain en pratiquant avec des personnes valides. Avec une trentaine d'inscrits, nous en avons plus que pour d'autres activités. Le ressenti est bon, c'est une manière très efficace de les inclure dans une pratique avec tout le monde. Mais il faut y aller par paliers, les participants ont besoin de temps. »

Houd Ahamed, en formation Bejeps (brevet professionnel jeunesse, éducation populaire et sport), a choisi cette activité dans le cadre de sa formation : « J'ai eu envie de m'intéresser à ce public. Je veux leur donner du plaisir par le sport et créer du lien social, les faire progresser dans l'idée de les intégrer au sein du club, peut-être dans une équipe loisir. Dans cet esprit, nous cherchons une date pour organiser un tournoi en novembre avec les sections football du collège Salvador-Allende et du lycée Jean-Perrin, en mélangeant les joueurs. Par ailleurs, nous sommes en réflexion pour les inscrire dans un championnat de sport adapté. »

10.2. Projet natation Handisport

En 2022, l'équipe pédagogique MNS/ETAPS a réalisé les projets suivants :

- Ecole de natation handisport créée en septembre 2021. 4 cycles avec 10 places sur chacun d'entre eux, séance le mercredi après-midi, piscine exclusivement dédiée à cette activité sur ce créneau - Activité mixte

- Accueil des publics dérogatoires avec 1 créneau de baignade libre les lundis midis (présentation carte invalidité et/ou prescription médicale).

Le comité Régional handisport aide pour faire connaitre ce dispositif, échange de pratique aussi avec l'ASPTT qui dispose d'une section handisport.

10.3. L'excellence sportive

LE DISPOSITIF « TERRES DE JEUX 2024 » :
En 2021, la ville a effectué les démarches pour connaître les tenants et les aboutissants d'un engagement auprès de ce dispositif (plus-value, possibilités, intérêts/limites etc.). C'est la phase des appels à projet selon 4 thématiques :

- La santé et le bien-être
- L'éducation et la citoyenneté
- L'inclusion, l'égalité et la solidarité
- L'environnement et le climat.

https://aap-impact.paris2024.org/fr/

10.4. Financement / Partenariat

ACCOMPAGNER LES PROJETS ASSOCIATIFS/SCOLAIRES :
Suivi des objectifs avec les clubs :

- Voir avec les mains : projets de sensibilisation et les initiatives des clubs sur des actions ponctuelles (points abordés précédemment)

Suivi des objectifs avec les scolaires :

- Continuité des enseignements pendant la période de restrictions sanitaires pour les sections adaptées des scolaires (ULIS Collège Allende etc.)

10.7. Evènements

ORGANISES PAR LES CLUBS : Championnat de France Torball
Phase de championnat de France du 10 et 11 juin 2022 : Voir avec les mains vise le titre de championne de France.

11. L’accessibilité aux évènements

11.1. Tour de Rezé

Existence d’un petit parcours accessible aux personnes à mobilité réduite. Cependant, un travail doit être mené pour que le parcours soit accessible dans son ensemble.

Les plaquettes imprimées en format adapté étaient proposées pour les personnes malvoyantes.

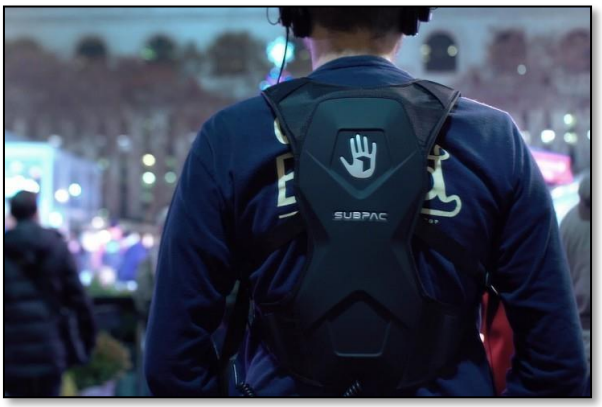

11.2. Vœux

Pour cette année, les vœux de la municipalité ont pu être présentés par une émission retranscrite sur le réseau « YouTube », et organisé par quartier. Ces émissions ont été traduites en LSF.

11.3. Fête nationale

Le programme des animations et concerts étaient imprimés et affiché en grand format pour que les personnes malvoyantes puissent le lire et en prendre connaissance. De plus, nous proposions des Subpacks (gilets qui traduisent la musique en vibrations à destination des personnes sourdes et malentendantes) au stand accueil/prévention. Ces Subpacks étaient mis à disposition par l’association La Bouche d’Air. Dans les faits, aucune personne n’en a utilisé. Il y avait aussi à disposition des casques et bouchons d’oreille.

La fête qui s’est déroulée au parc des Mahaudières était entièrement praticable aux personnes à mobilité réduite. Les supports de communication étaient adaptés aux personnes malvoyantes.

11.4. Forum des associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap (personnes sourdes, mal ou non-voyantes, en fauteuil, handicap mental), il y a eu la mise en place d'un accueil et d'un accompagnement.

Une personne de SmSignes s'est chargée d'accueillir et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Elle pratique notamment la langue des signes française, le français signé (langue orale complétée par des signes), la dactylologie (alphabet manuel des sourds), la lecture labiale (ré-articulation).

Les accueils étaient échelonnés en fonction des arrivées. L'accompagnement aux stands n'était pas systématique (en fonction des attentes formulées par personnes accueillies).

Ainsi en 2022, le forum a accompagné :
- Personnes Sourdes ou Malentendantes : 12 personnes
- Personnes Aveugles ou Malvoyantes : 5 personnes
- Personnes en fauteuil : 2 personnes

Des programmes avec plan du forum ont été édités en "grand format" pour faciliter la lecture des personnes mal- voyantes. (Programmes remis aux personnes concernées à l'accueil du forum).

12. La communication

12.1. Communication écrite

- Service éditorial

De manière générale, dans le traitement de la rédaction des contenus éditoriaux (Rezé Mensuel et site web), nous veillons à la vulgarisation des contenus en recourant à l'emploi de termes et de formulations simples, accessibles et évitons les mots à double sens, les jeux de mots, etc, qui nuiraient à la bonne compréhension de l'information.

Des encadrés « Facile à lire et à comprendre » sont présents dans le magazine municipal, le Rezé Mensuel, depuis février 2017 (le premier journal de collectivité de la métropole nantais à mettre en place des Falc). Ils résument les articles de la rubrique « Actu Mairie » (décisions de la municipalité, présentation de projets…) dont le contenu lié aux politiques publiques est potentiellement plus difficile d'accès (vs annonce agenda). Ils sont rédigés en lien avec un groupe de travailleurs de l'ESAT du Landas.

Le Rezé Mensuel est en version audio et toujours transcrit en braille : 12 exemplaires (dont 8 destinés à des particuliers, 3 à des administrations et 1 à une association) ont été envoyés par courrier. Coût de l'édition en braille pour les 12 exemplaires sur l'année globale : 3 900€ par an

Dans l'appel d'offres lancé dans de cadre la refonte graphique du Rezé Mensuel qui sera en place en 2023, des exigences graphiques ont été mentionnées afin d'assurer une grande accessibilité du

magazine notamment à l'endroit des personnes âgées, des personnes malvoyantes et des personnes daltoniennes.

- Service actions de communication

Utilisation du logiciel « contrast finder » afin de s'assurer de la lisibilité des textes sur des aplats de couleur. Recherche et évolution des couleurs de fond ou de textes en fonction des préconisations du logiciel. Ratio minimum 4,5

Sélection des typos selon le même principe, typo lisible, sans empattement.

Certaines plaquettes sont agrandies pour les personnes malvoyantes (ex : Tour de Rezé)

Dans ses recommandations, le service actions de communication interroge les actions développées pour l'accessibilité (cibles personnes malvoyantes, personnes allophones…)

L'accessibilité est valorisée également dans les supports de communication dès lors qu'une offre spécifique est mise en place (exemple : médiathèque)

- Service dialogue citoyen

Le service dialogue citoyen s'efforce d'organiser de plus en plus les réunions au plus près des publics pour lever les freins liés à la mobilité (sur 102 réunions en 2022, 66 étaient organisées en dehors de la Mairie dans les quartiers). Une attention particulièrement est apportée aux publics à mobilité réduite en évitant -sauf absence d'alternative – le recours à des salles à l'étage sans ascenseur.

Concernant l'adaptation des supports, des solutions sont déployées pour tenter de s'adapter au mieux aux handicaps de certains participants (usage de visuels plutôt que d'écrits pour des personnes peu à l'aise en lecture ou allophones, impressions grand format pour des publics malvoyants…)

Des solutions de transports sont enfin proposées aux personnes pouvant être en difficulté par exemple pour rentrer à pied de nuit (transport en véhicule Mairie par les agents du service, création de dynamiques entre participants pour initier du covoiturage…)

La traduction de langue des signes des réunions publiques de quartier est proposée sur demande. Aucune demande n'a été recensé en 2022.

12.2. Communication numérique

Poursuite des actions correctives sur l'accessibilité du site reze.fr :

Pour ce dernier point, les nouveaux correctifs apportés en 2022, nous permettent désormais d'être à 65,08% des critères RGAA respectés (contre 50,79% en 2022). Ce pourcentage correspond aux 41 critères conformes, 22 critères non conformes, 43 critères non applicables établis lors de l'audit réalisé sur le site reze.fr par la société Témésis en 2020.

Nos engagements en termes d'accessibilité numérique pour le site web :

- La montée en compétences des agents du service éditorial, et notamment la webmestre, sur cette question ;
- La conformité aux normes RGAA stipulée sur tous les bons de commandes et/ou marchés pour les développements ;
- Le recettage des développements reçus : des tests d'accessibilité systématiques avant acceptation des développements.

- Réseaux sociaux

Les podcasts (RezéVox) sont relayés sur nos réseaux sociaux, sous forme de vidéo, avec sous-titrage. Les interviews vidéo d'élus ou agents sont aussi relayés sur nos réseaux sociaux, avec sous-titrage. Pour plus d'accessibilité, nous n'utilisons plus de « caractères spéciaux » (type « faux gras ») sur nos réseaux sociaux.

12.3. Temps publics

Une attention est portée au format des fichiers envoyés aux membres porteurs de handicap visuel pour s'assurer de leur lecture en version audio.

Face aux difficultés numériques de certains publics (boite mail non utilisée), le service amorce l'utilisation de SMS auprès des certains groupes de travail, plus à l'aise avec ce type de communication.

Conclusion

Malgré le "distanciel" et la pandémie, les agentes, les agents, les élues, les élus ainsi que les membres de la commission accessibilité de la ville de Rezé ont su montrer que l'année 2020 n'avait pas été une année blanche pour faire de notre ville une cité toujours plus inclusive et citoyenne. 2021 et 2022 marquent un retour à la normale mais aussi de nombreux changements par rapport à "la vie d'avant".

Il y a ce qui ne change pas : un rapport annuel d'activités mettant en valeur la prise en compte de l'accessibilité par la ville de Rezé. Les thèmes habituels y sont traités : la mise en accessibilité du bâti, le maintien dans l'emploi, la petite enfance, l'éducation, l'accès aux loisirs, à la culture, au sport...

Et puis, il y a ce qui change : nos regards. À mon niveau, je constate que les habitudes des services et du conseil municipal de la ville de Rezé ont évolué. Ainsi, de nouveaux réflexes accessibles conditionnent les pratiques de chacune et de chacun pour le bénéfice de notre ville et de sa métropole. Certes, tout n'est pas parfait mais les avancées sont notables notamment lorsqu'il s'agit de solliciter l'avis des membres de la commission Accessibilité pour ne pas se suffire des normes en interrogeant les usages dans leur diversité.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, outre les actions externes en direction des citoyennes et des citoyens, de nombreuses initiatives internes de formation permettent aujourd'hui aux services de la Ville de changer et de faire changer le regard sur nos différences. Ainsi, grâce à l'implication de celles et ceux qui gèrent son quotidien, grâce à la proximité et au dynamisme des membres de sa commission accessibilité, grâce aux individuels et aux associations, Rezé adopte progressivement de bons réflexes pour satisfaire les besoins des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, après 3 années à la tête de cette Ville, nous avons conscience qu'il y a encore beaucoup à faire mais les efforts engagés seront poursuivis durant et au-delà de ce mandat municipal pour tendre vers un même objectif : faire en sorte que le quotidien de toutes les rezéennes et de tous les rezéens (en situation de handicap ou non) soit plus citoyen, plus égalitaire, plus rezéen.

Glossaire

A.A.H : Allocation aux Adultes Handicapés
Ad'Ap : Agenda d'Accessibilité Programmée
A.D.A.P.E.I. : Association départementale des parents et des amis des personnes handicapées mentales
A.E.E.H : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
A.E.S.H : Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap
A.P.A.J.H : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
A.P.F : Association des Paralysés de France
A.R.D.D.S : Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds
ARPEJ : Association pour la Réalisation d'activités éducatives, sociales et de loisirs Pour l'Enfance et la Jeunesse de Rezé.
ASPTT : Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphones
ATSEM : Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles

BCD : Bibliothèque Centre Documentaire
BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi DES Travailleurs Handicapés

CAF : Caisse d'Allocation Familiale
C.A.M.S.P. : Centre de l'Action Médico-Sociale Précoce
C.A.R.E CHU : Center Ambulatoire de Rétablissement Centre Hospitalier Universitaire
C.C.A.S : Centre Communal d'Actions Sociales
CCAPH : Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
CD : Compact Disc
CÉMÉA : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
CNL : Centre National du Livre
CoVid-19 : Corona Virus disease (maladie en anglais) de 2019
CSC : Centre Socio-Culturel

DYS : Troubles DYS ou troubles spécifiques du langage et des apprentissages

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMMD : École Municipale de Musique et de Danse
E.S.A.T : Établissement ou Service d'Aide pour le Travail
E.R.P. : Établissement Recevant du Public
ETAPS : Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

FALC : Facile A Lire et à Comprendre
FFSA : Fédération Française du Sport Automobile
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FLE : Fran9ais Langue Étrangère

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

IME : Institut Médico Éducatif
INSEE : Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques
IPEAP : Institut Pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

L.S.F : Langue des Signes Française

MDD : Maison de Développement Durable
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MNS : Maitre-Nageur Sauveteur

NM : Nantes Métropole

PMR : Personne à Mobilité Réduite
P.R.E. : Programme de Réussite Éducative
PSF : Projet Sportif Fédéral

RGAA : Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et Soins A Domicile
SRI : Services Régionaux Itinérants

TAN : Transports en commun de l'Agglomération Nantaise
TDAH : Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Actions Sociales
U.L.I.S : Unité Localis2e pour l'Inclusion Scolaire